

## COMMUNE DE WINKEL

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA SEANCE DU 27 AOUT 2021**

***Sous la présidence de Madame Agnès LORENTZ, Maire***

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00

Présents : Mmes MM. : Martine FROEHLY, Fernand BLIND, Adjointes au Maire  
Geneviève DENEUX, Gérard KOLLER, Agnès SCHMITT, Josiane SCHMITT et Geoffroy SCHMITT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et non représentés :

Absent non excusé :

Ont donné procuration : M Robert MAERKY à Mme Agnès LORENTZ et Mme Sabine RORET à Mme Martine FROEHLY

Secrétaire de séance : Mme Geneviève DENEUX

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 25 juin 2021
- 2 - ONF Etat de prévision des coupes de bois 2022
- 3 - ONF Motion de soutien aux communes forestières
- 4 - ONF Reboisement de la parcelle 7
- 5 - CCS Mise à disposition des biens et mobiliers de l'EAU
- 6 - Meazza, achat d'une stèle pour le jardin du souvenir
- 7 - HP ProLed devis éclairage public

Divers

- Verres et services devis pour porte coulissante

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Rebert, devis pour la future table du conseil municipal

A l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord pour l'ajout de ces points.

**POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2021**

Madame le Maire demande si des observations sont formulées au procès-verbal de la dernière séance, expédié à tous les membres.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

**POINT 2 – ONF Etat de prévision des coupes de bois 2022**

Délibération N° 2021-31

Le Maire présente le programme des travaux d'exploitation forestière pour l'année 2022, établi par les services de l'Office National des Forêts.

Les coupes seront proposées pour partie en ventes de bois façonnés et en contrats d'approvisionnements.

Les prévisions concernent les parcelles 14, 5, 21r, 22 et les produits accidentels. Elles s'élèvent à 1750 m3 de bois, devant rapporter un bilan net prévisionnel estimé à 6 262.00 €.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

**Décide**

De reporter la parcelle 21r pour l'année 2023.

**Décide**

D'approuver le reste de l'état de prévision des coupes de bois pour l'année 2022, de donner priorité à l'exploitation des produits accidentels (chablis et dépérissant) et de n'exploiter uniquement des bois frais qu'en fonction de la tendance des marchés et de l'évolution de l'état sanitaire de la forêt.

**POINT 3 – Motion de la fédération nationale des Communes forestières**

Délibération N° 2021-32

Le Maire présente au conseil municipal la motion de la fédération nationale des Communes forestières.

**CONSIDERANT :**

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

**CONSIDERANT :**

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

- **exige** : - Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
  - La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.
- **demande** : - Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
  - Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

**Décide**

De voter la motion ci-dessus pour le retrait de ces mesures inacceptables et incohérentes.

COMMUNE DE WINKEL

PV du CM du 27 août 2021

**POINT 4 – Demande de subventions concernant des travaux d'entretien de plantations****Délibération N° 2021-33**

Le Maire présente au conseil municipal une sollicitation de la part de l'ONF pour une demande de subvention qui concerne le reboisement de la parcelle forestière N°7 située en dessous de l'antenne.

Il s'agit d'une surface de 2,07 ha. Les travaux de préparation consisteront à évacuer des résineux morts et dépérissants pour le reboisement futur.

Le montant total du projet s'élève à 8 147.57 € HT

Le maire propose d'approuver le projet de reboisement de la parcelle N°7 selon le plan de financement ci-dessous.

Financier	% des sommes éligibles	Montant (€) HT
CEA	80	6 518.06 €
Part communale	20	1 629.51 €

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

**Décide** d'approuver le projet de travaux d'entretien et de reboisement de la parcelle 7 et autorise le maire selon sa délégation à déposer la demande de subvention auprès du CEA et à signer tout acte relatif au projet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 au compte 2121 - Section Investissement

**POINT 5 – Mise à disposition des biens et mobiliers concernant l'eau pour la communauté de communes Sundgau****Délibération N° 2021-34**

Vu les modifications des statuts de la Communauté de Communes Sundgau par arrêté préfectoral du 03.12.2018.

Le Maire présente au conseil municipal le procès-verbal constatant la mise à disposition des biens relevant de la compétence Eau.

Les biens concernés sont composés et situés comme suit :

- 1 captage situé section 2, parcelle 80
- 1 forage situé section B, parcelle 376
- 1 station de pompage située section 2, parcelle 86
- 2 réservoirs situés section B, parcelle 373 et section 2, parcelle 86
- Réseaux et équipements présents sur ces derniers

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

**Décide** de remettre la décision à un conseil municipal ultérieur et de comparer les décisions des communes alentours.

**Désire** qu'un représentant de la CCS vienne fournir de plus amples détails afin de convaincre le conseil municipal de cette démarche.

**POINT 6 : Achat d'une stèle pour le jardin du souvenir**

Délibération N°2021-35

Le maire présente au conseil municipal quatre devis de la société Meazza Marbrerie de 67540 Mundolsheim concernant l'achat d'une stèle pour notre jardin du souvenir.

Le montant du projet s'élève à 1 314 € HT et 1 576.80 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Décide** de retenir le projet d'une stèle rectangulaire, avec 2 chanfreins et 2 triangles dessinés sur la partie plate de la stèle et une inscription « Jardin du souvenir » et autorise le maire à signer le devis.

Le projet sera inscrit en investissement dans le budget communal au chapitre 21 compte 21316

**POINT 7 : Devis pour la rénovation de l'éclairage public :**

Délibération N°2021-36

La maire présente aux Conseillers municipaux un devis de la Société HP PROLED de 68350 Didenheim concernant un projet de rénovation des lampes de l'éclairage public sur l'ensemble du village. Ceci consiste à la dépose des luminaires existants puis la pose de luminaires neufs en fonte d'aluminium thermolaqué équipés de lampes LED.

Le montant total du projet s'élève à 25 092 € HT et à 30 110.40 € TTC.

Le Maire propose d'approuver le projet de rénovation de l'éclairage public selon le plan de financement ci-dessous et dans la condition de l'obtention des subventions soumises par l'entreprise HP PROLED.

Financier	% des sommes éligibles	Montant (€) HT
CEA	30	7 140 €
Syndicat d'électricité	50	11 900 €
Prime C2E HPP	14	3 332 €
Part communale		1 428 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Décide** d'approuver le projet de rénovation de l'éclairage public et autorise le maire à déposer les demandes de subventions et à signer tout acte relatif au projet.

**DIVERS****Devis pour la porte coulissante de la salle de réunion :**

Le maire présente aux conseillers municipaux un devis de la société Verres et services de 68560 Hirsingue, concernant l'installation d'une porte coulissante et d'un châssis fixe dans la nouvelle salle du conseil municipal. La partie fixe sera en verre feuilleté avec un cadre métallique laqué noir, la porte coulissante sera en verre trempé.

Le montant total du projet s'élève à 2 903 € HT et à 3 483.60 € TTC.

Le conseil municipal étant sur le point de délibérer et d'accepter ce devis, au dernier moment nous est soumise une autre adresse par Mme Sabine RORET. Il s'agit d'un artisan de Ranspach, Monsieur VERGER. Pour cette raison le conseil municipal à l'unanimité décide de remettre ce point au prochain conseil et de demander un devis à Monsieur VERGER.

Devis pour l'achat d'une table pour la salle du conseil municipal :

La maire présente aux Conseillers municipaux un devis de la Société REBERT Mobilier de 68280 Andolsheim concernant l'achat d'une table en chêne pour la salle du conseil.

Le montant du devis s'élève à 7 327 € HT et 8 792€ TTC, l'ensemble du conseil municipal décide de reporter à plus tard cette décision et de demander d'autres devis qui seront présentés lors du prochain conseil

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Madame le Maire lève la séance à 22 heures 15 min

Le Maire : Agnès LORENTZ



Le Secrétaire de Séance : Geneviève DENEUX



